

Chèr(e) Collègue,

Si vous souhaitez que votre stage puisse être remboursé par le FAFCEA en votre qualité d'artisan, il faut :

1. Se rendre sur le site www.fafcea.com

2. Cliquer sur la rubrique "je demande un financement" puis sur "Nouveau je saisis et je consulte mon dossier en ligne"



3. je crée un compte

4. Une fois le compte créé, je reçois un mail pour activer le compte (cela peut prendre jusque 48h)

5. J'active le compte puis je télécharge les documents suivants :

- Extrait D1 de moins d'un an
- justificatif de versement de la contribution à la formation professionnelle établie par l'URSSAF (attestation de vigilance, de compte à jour)
- le devis de formation (il sera disponible dans votre espace client après votre réservation)
- le programme de formation (à télécharger sur notre site internet)*
- Une fois les documents téléchargés, vous devez imprimer la DPC, la signer puis la remettre en ligne

6. Ma présence au stage est obligatoire pendant la formation, des contrôles peuvent être effectués par l'organisme qui rembourse le stage.

Attention : la demande doit être faite avant le début du stage, sinon le stage n'est pas remboursé.

Le FAFCEA n'avance pas les frais de formation. Vous devez régler votre stage et vous serez remboursé par l'organisme dans un délai maximum de 2 mois après l'envoi des documents demandés pour le remboursement